

EXTRAIT DU REGISTRE Des Délibérations du Conseil Municipal De la Commune d'AUMAGNE

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
De la Charente-Maritime

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	10 + 2 procurations

Date de la convocation
9 Juillet 2022

Date d'affichage
18 Juillet 2022

OBJET DE LA DELIBERATION

CANTINE SCOLAIRE

REVISION DU TARIF DU
TICKET REPAS A COMPTER
DU 01/09/2022

Séance du 13 Juillet 2022
L'an deux mille vingt deux
Et le treize du mois de Juillet
A 19 heures, Le Conseil Municipal de cette Commune,
Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances,

Sous la Présidence de M. René ESCLOUPIER, Maire,.....

Présents : MM. ESCLOUPIER BERNARD CARRY FOURNIER METAY Mmes
HUARD RABAUD SAUVION ARTS BOUITIER

Absents excusés : M. BILLAUD donne pouvoir à Mme SAUVION
Mme GRYGIEL donne pouvoir à M. METAY

Absents : M. JAUMOTTE

Mme Nelly SAUVION a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de réviser le tarif du ticket repas à la
cantine à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,
décide une augmentation de 2.50 % aux tarifs fixés par délibération du 27 Août 2022,
ce qui porterait le prix du repas à :

Enfants scolarisés : 2.57 € + 2.50 % = 2.64 €

Adultes : 5.11 € + 2.50 % = 5.24 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

AUMAGNE, le 19 Juillet 2022

Le Maire,
René ESCLOUPIER



R. Escloupier